



ANNEXE 4 - CONCOURS SPECIAUX FEMININS

- ↪ Les concours spéciaux féminins peuvent se jouer en équipes hétérogènes.
- ↪ Répartition des Indemnités pour les concours départementaux :
 - Participation majorée de 25% minimum.

MOINS de 8 EQUIPES

- ↪ Les équipes féminines participeront au concours Seniors
- ↪ Les équipes féminines engagées pourront jouer en équipes hétérogènes.

DE 8 à 16 EQUIPES

Se déroule en 4 parties.

- ↪ Première partie :
 - tirage au sort en évitant les rencontres des équipes homogènes du même club (si possible)

- ↪ Deuxième, troisième et quatrième partie :
 - les équipes gagnantes joueront les unes contre les autres,
 - les équipes perdantes joueront les unes contre les autres,

- ↪ En cas de nombre impair d'équipes, une seule partie gagnée d'office par équipe sur le score de 13 à 7.

- ↪ Classement par parties gagnées et différence de points.

- ↪ Deux parties gagnées entraînent au minimum le remboursement de la participation.

17 EQUIPES et PLUS

- ↪ Se déroule en concours A / B / C.

- ↪ La répartition se fait selon les tableaux des concours départementaux seniors.